



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/2007/9
ECE/EB.AIR/WG.5/200719/Rev.1
27 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Vingt-cinquième session
Genève, 10-13 décembre 2007
Point 15 de l'ordre du jour provisoire

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Quarantième session
Genève, 17-20 septembre 2007
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR 2008

Note du secrétariat

1.1 STRATÉGIES ET EXAMEN

Exposé succinct/objectifs: Évaluer les activités scientifiques et techniques en cours en vue du réexamen des protocoles en vigueur ou de l'élaboration de nouveaux protocoles; négocier les modifications à apporter aux protocoles et à leurs annexes; promouvoir l'échange de technologies; élaborer des propositions concernant de nouvelles orientations stratégiques dans le cadre de la Convention. Le Groupe de travail aidera l'Organe exécutif à examiner toutes les questions de politique générale.

Principales activités et calendrier: Compte tenu des activités pertinentes en cours dans le cadre de l'EMEP¹ et du Groupe de travail des effets, ainsi que des initiatives prises par la Communauté européenne et d'autres Parties, et sur la base des informations reçues de ses groupes d'experts et de ses équipes spéciales, le Groupe de travail:

a) Engagera, conformément au paragraphe 12 de l'article 3 du Protocole de Göteborg, des négociations sur une révision du Protocole à la lumière des recommandations faites par l'Organe exécutif et compte tenu des conclusions de l'examen du Protocole; évaluera les progrès accomplis dans la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique ainsi que des émissions de polluants responsables de ces effets, et les travaux entrepris au titre des éléments 1.3 (évaluation économique) et 1.8 (réduction des émissions d'ammoniac) ci-après. Il passera également en revue les travaux entrepris au titre de l'élément 2.3 (modèles d'évaluation intégrée) du plan de travail de l'EMEP;

b) Passera en revue les travaux actuellement menés sur les particules au titre de la Convention, compte dûment tenu des rapports du Groupe d'experts des particules, et examinera, notamment, les travaux du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) relatifs aux exigences scientifiques et techniques en vue de l'élaboration d'autres mesures visant à réduire les particules;

c) Évaluera les travaux concernant l'examen et la modification éventuelle du Protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP), en tenant compte de l'état d'avancement des travaux effectués au titre de l'élément 1.4 (examen et évaluation des POP), et engagera des négociations sur la révision/modification du Protocole, en se fondant sur les recommandations formulées par l'Organe exécutif;

d) Évaluera les travaux menés à la suite de l'examen du Protocole relatif aux métaux lourds, en tenant compte de l'état d'avancement des travaux entrepris au titre de l'élément 1.5 (examen et évaluation des métaux lourds);

e) Fera le point des échanges d'informations et de technologies, notamment des travaux entrepris au titre de l'élément 1.6 (questions technico-économiques) et passera également en revue les informations reçues au sujet des mesures liées aux produits, visant à réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), de POP et de métaux lourds, et examinera l'état d'avancement d'autres travaux menés au titre de l'élément 1.7 (échange d'informations et de technologies);

f) Mettra en œuvre le plan d'action révisé visant à associer les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) aux travaux menés au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/17);

g) Élaborera, s'il y a lieu, un plan d'action spécifique visant à associer les pays d'Europe du Sud-Est aux travaux menés au titre de la Convention;

¹ Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

h) Évaluera l'état d'avancement de la stratégie de communication adoptée au titre de la Convention et examinera les futurs besoins éventuels dans la perspective du trentième anniversaire de la Convention en 2009;

i) Encouragera de nouvelles ratifications et étudiera des moyens de financer et de faciliter les initiatives prises par les pays en vue de la mise en œuvre et de la ratification des protocoles;

j) Tiendra sa quarante et unième session du 14 au 18 avril 2008 et sa quarante-deuxième session du 1^{er} au 5 septembre 2008.

1.2 EXAMENS DES STRATÉGIES ET POLITIQUES DE RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Exposé succinct/objectifs: Donner un aperçu général de ce qui se fait dans la région de la CEE en matière de réduction de la pollution atmosphérique, assorti d'une description détaillée des stratégies et politiques nationales et internationales, de la législation en vigueur, des niveaux d'émission et des priorités pour l'avenir; communiquer, en même temps que les données d'émission, des éléments propres à permettre au Comité de l'application d'examiner dans quelle mesure les Parties s'acquittent des obligations qui leur incombent au titre des protocoles à la Convention. Ces examens ont lieu tous les deux ans; un examen de la politique générale est réalisé tous les quatre ans.

Principales activités et calendrier:

a) Un projet de réexamen des stratégies et des politiques de réduction de la pollution atmosphérique sera présenté à l'Organe exécutif en 2008. Ce projet sera fondé sur les réponses au questionnaire de 2008, approuvé par l'Organe exécutif à sa vingt-cinquième session, et sera diffusé par le secrétariat sur le site Web de la Convention;

b) En cas d'approbation par l'Organe exécutif, le projet de réexamen sera publié sur le site Web de la Convention.

1.3 ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DES AVANTAGES DE LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE ET DES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

Exposé succinct/objectifs: Approfondir l'étude des avantages et des instruments économiques, et permettre la prise en compte des aspects économiques dans le cadre de l'examen/du réexamen des protocoles à la Convention.

Principales activités et calendrier: Le Réseau d'experts des avantages et des instruments économiques, dont le Royaume-Uni est le chef de file et la Norvège le rapporteur, fournira le cadre et les services de spécialistes nécessaires pour une série d'ateliers. Ce réseau, qui se réunira seulement à l'occasion des ateliers projetés, comprendra non seulement des économistes mais aussi des représentants d'autres disciplines. Il entamera les travaux d'évaluation des enseignements tirés par les Parties lors de l'emploi d'instruments économiques visant à réduire la pollution atmosphérique et mettra à jour le document d'orientation sur les instruments

économiques destinés à réduire les émissions d'oxydes d'azote, de soufre, de COV et d'ammoniac (EB.AIR/1999/2, chap. VI) dans le cadre de la révision du Protocole de Göteborg.

1.4 EXAMEN ET ÉVALUATION DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Exposé succinct/objectifs: Travailler aux réexamens techniques des substances dont les dossiers, agréés par les Parties au Protocole, lui auront été transmis par l'Organe exécutif; poursuivre l'étude des stratégies de gestion et des options pour les substances considérées comme des POP par les Parties au Protocole. Une équipe spéciale, placée sous la conduite du Canada et des Pays-Bas, exécutera les travaux techniques relatifs aux examens et aux stratégies.

Principales activités et calendrier: L'Équipe spéciale:

- a) Aidera l'Organe exécutif et le Groupe de travail des stratégies et de l'examen à réviser le Protocole, s'ils le demandent;
- b) Tiendra, si cela est nécessaire, sa septième réunion en 2008 (dates et lieu à convenir).

1.5 EXAMEN ET ÉVALUATION DES MÉTAUX LOURDS

Exposé succinct/objectifs: Poursuivre les travaux techniques relatifs à l'examen visant à déterminer si les dispositions du Protocole de 1998 relatif aux métaux lourds sont suffisantes et ont l'efficacité voulue et, le cas échéant, consacrer des travaux à l'examen technique des propositions concernant l'inclusion d'autres métaux lourds, les mesures de contrôle des produits, ou les produits/groupes de produits. Une équipe spéciale, placée sous la conduite de l'Allemagne, exécutera les travaux techniques.

Principales activités et calendrier: L'Équipe spéciale:

- a) Aidera l'Organe exécutif et le Groupe de travail des stratégies et de l'examen, s'ils le demandent, à procéder à une éventuelle révision du Protocole ou de ses annexes techniques;
- b) Planifiera un atelier, dans un pays de l'EOCAC, afin de promouvoir la ratification du Protocole, d'évaluer les besoins et les difficultés liés à la mise en œuvre, et de formuler des recommandations quant aux futures mesures à prendre;
- c) Tiendra sa cinquième session (dates et lieu à convenir).

1.6 QUESTIONS TECHNICO-ÉCONOMIQUES

Exposé succinct/objectifs: Étudier plus avant les meilleures techniques disponibles pour lutter contre les émissions, y compris leur efficacité et leurs coûts; continuer de constituer une base de données technico-économiques (ECODAT) et de mettre au point des méthodes pour évaluer les incertitudes; et élaborer des projets de révision des dispositions des annexes des protocoles traitant des questions technico-économiques.

Principales activités et calendrier: Le Groupe d'experts des questions technico-économiques, placé sous la conduite de la France et de l'Italie:

- a) Révisera la méthode utilisée par le Groupe d'experts pour les grandes installations de combustion compte tenu des informations finales communiquées par la Suède et la République tchèque; remaniera le document d'information afin de donner davantage d'explications sur cette méthode et d'en étendre l'application à toutes les Parties à la Convention; rendra plus conviviales les feuilles de calcul du tableur Excel; et, à cette fin, organisera une réunion technique avec les experts compétents;
- b) Mettra à disposition des résumés en anglais des résultats des études allemande et italienne sur les petites installations de combustion, étudiera comment il est possible d'utiliser les résultats à des fins de modélisation au sein du CMEI et comment les méthodes en vigueur pourraient être appliquées par d'autres Parties; recueillera les données manquantes sur les coûts, communiquera ces informations à l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions ainsi qu'au CMEI, et réalisera des études analogues dans d'autres pays, à titre volontaire, afin de vérifier l'applicabilité des résultats à d'autres pays;
- c) Engagera des travaux sur la révision éventuelle des annexes du Protocole de Göteborg et sur la révision des documents d'orientation (sur le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote et les COV) associés au Protocole;
- d) Mettra la dernière main au document de base sur les raffineries, en exploitant les données recueillies par la Belgique, et organisera une réunion à l'intention de toutes les parties prenantes à Bruxelles;
- e) Coopérera avec l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions en vue de la mise à jour du Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions atmosphériques;
- f) Collaborera avec le Bureau européen de la prévention et de la réduction intégrées de la pollution en vue de la révision des documents de référence sur les meilleures techniques disponibles concernant les industries de l'acier, du verre et, éventuellement, du ciment, en particulier sur les questions de coût;
- g) Contribuera aux travaux du groupe spécial d'experts des moteurs fixes, dirigé par la Finlande;
- h) Tiendra sa treizième réunion en 2008 (lieu à préciser).

1.7 ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE TECHNOLOGIES

Exposé succinct/objectifs: Créer des conditions propices à l'exécution des obligations prévues dans la Convention et dans ses protocoles en matière de technologie; faciliter l'application des protocoles en vigueur et l'adhésion des non-parties, notamment des pays en transition; étudier les besoins de mise à jour des annexes techniques et des documents d'orientation qui accompagnent les protocoles.

Principales activités et calendrier: Le Groupe de travail:

- a) Mettra en œuvre le Plan d'action révisé visant à associer les pays de l'EOCAC aux travaux menés au titre de la Convention;
- b) Mettra en œuvre un nouveau plan d'action visant à associer les pays de l'Europe du Sud-Est aux travaux menés au titre de la Convention.

1.8 AZOTE

Exposé succinct/objectifs: Mettre au point une approche intégrée de la lutte contre la pollution par l'azote dans le cadre de la Convention et renforcer la coordination entre les travaux menés par divers organes de la Convention sur les composés azotés.

Principales activités et calendrier: Le Groupe de travail voudra peut-être proposer à l'Organe exécutif de créer une équipe spéciale chargée d'étudier cette question et de débattre des diverses tâches à accomplir. Il poursuivra, le cas échéant, les travaux réalisés par le Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac concernant les sources agricoles et l'utilisation du Code-cadre indicatif de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac.

1.9 PARTICULES

Exposé succinct/objectifs: Entreprendre des travaux sur des annexes techniques visant à réduire l'exposition aux particules primaires dans la région de la CEE en prenant également en considération l'objectif qui consiste à accroître le nombre de ratifications des protocoles existants; assurer la liaison avec les autres organes créés au titre de la Convention, par exemple l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, pour envisager une réduction de l'exposition aux particules dans toute proposition relative à de nouveaux plafonds d'émission nationaux concernant les particules primaires ainsi que les précurseurs de particules secondaires (SO₂, NO_x, COV et NH₃).

Principales activités et calendrier: Les pays chefs de file du Groupe d'experts, à savoir l'Allemagne et le Royaume-Uni, examineront sous l'angle de la politique générale les options envisageables pour traiter la question des particules dans le cadre de la Convention. En se fondant sur le document ECE/EB.AIR/WG.5/2007/18 et en concertation avec le Bureau et d'autres organes, s'il y a lieu, ils rendront compte de cette question au Groupe de travail à sa quarante et unième session et, compte tenu des recommandations de l'Organe exécutif, proposeront des options qui devraient ensuite être examinées plus avant par le Groupe d'experts.
